

Numéro 82
avril 2012

Dispensé de timbrage **TROYES PPDC**
numéro CPPAP
1214 S 07094
imprimé par nos soins
Directeur de publication
Jean-Denis Brunette
3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes
prix au n° : 0,70 euros
déposé le 05/04/2012



Les températures augmentent La tension aussi !

EDITO

Les résultats de la carte scolaire pour notre département sont maintenant connus et bien que regrettables, ils sont sans surprise.

Comme si l'augmentation du nombre d'élèves par classe et l'allongement de la journée de travail avec la mise en place de l'aide personnalisée ne suffisaient pas, nous allons désormais payer de notre poche les conséquences d'un burn out éventuel au regard du jour de carence applicable au trois fonctions publiques d'Etat depuis le 1er janvier 2012.

Mais c'est normal, dirons les uns, comparé aux 4 jours minimum imposés au secteur privé... Et le statut des fonctionnaires dans tout ça ? Eh bien justement, le gouvernement continue de s'y intéresser de près puisqu'il prévoit de publier très rapidement avant le 1er tour des élections présidentielles, la réforme de l'évaluation des enseignants dont l'une des conséquences notoire et inévitable sera de ralentir l'avancement de nos carrières...Mais vous savez tous maintenant qu'il faut travailler plus pour gagner moins !

En tout cas, ce n'est pas la mise en place du livret personnel de compétences et l'arrivée d'AFFELNET qui feront baisser la pression. Si vous manquez de formation pour ces outils ou si vous ne savez pas encore de quoi il s'agit (*Ne culpabilisez pas, c'est normal !*) ce n'est pas grave, il vous suffira de suivre un lien parmi tant d'autres, le soir après la classe bien sûr... mais pas tous en même temps, les serveurs de l'Education Nationale saturent parfois et même souvent.

Mais la préoccupation de nos jeunes collègues et aussi des moins jeunes est de trouver un poste pour la rentrée. Encore une longue période d'attente et d'incertitude tant les perspectives d'affectations sont limitées. A noter que les fermetures de postes des deux dernières années ne faciliteront rien en la matière !

Fabrice LAMQUIN

sommaire

Edito	p1
Vos élus vous rendent compte CAPD du 15 mars 2012	p2
AFFELNET 6^{ème} : vous n'attendiez que lui !	p3
Souffrance au travail Retour sur les journées des 16 et 17 février 2012	p4
RASED Arrêtez le massacre ! L'école vacille !	p5
Brèves et actions en cours	p6
Stage syndical Evaluations et LPC 24 et 25 mai 2012 à l'IUFM	p7
Modalités de participation au stage	p8

+ Encart spécial 4 pages
LPC. VRAIMENT NON : LA COUPE EST PLEINE !

VOS ELUS VOUS RENDENT COMPTE

CAPD DU 15 MARS 2012

- **Mutations interdépartementales informatisées**

Les résultats dans l'Aube

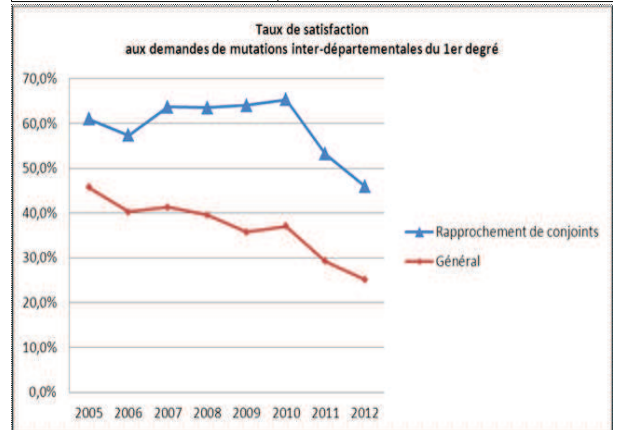
Sur 20 candidats aubois aux permutations informatisées, 9 ont été satisfaits, soit 45% de satisfaction.

Sur ces 20 candidats, 7 avaient fait une demande de rapprochement de conjoints. Seules 2 demandes ont été satisfaites, soit 28,57% de satisfaction seulement.

Enfin, il y a 4 entrants dans l'Aube. 48 collègues en avaient fait la demande en vœu 1, dont 13 à titre de rapprochement de conjoints.

STATISTIQUES DES CANDIDATS SORTANTS DE L'AUBE

Département obtenu	Nbre	Barème minimum
BOUCHES-DU-RHONE	1	98
HAUTE-MARNE	1	35
HAUT-RHIN	1	26
MARNE	3	26
NORD	1	331,32
REUNION	1	121
RHONE	1	675
TOTAL DES CANDIDATS SATISFAITS	9 SUR 20 DEMANDES	



N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations, notamment sur les barèmes des muté(e)s. Des résultats historiquement faibles au niveau national et en baisse constante !

Au niveau national, les résultats des permutations sont très mauvais: seul 1 candidat sur 4 aura obtenu satisfaction, avec de grandes disparités sur le territoire. Depuis 2005, le taux de satisfaction n'a cessé de baisser, passant de plus de 45% à 25% aujourd'hui.

L'Aube reste un département attractif !

- **Liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école**

38 candidats se sont présentés à la commission d'entretien du 22 février 2011. La commission a émis 6 avis défavorables. Le SNUipp constate une augmentation des avis défavorables cette année. 5 collègues ayant fait fonction de direction et 10 collègues ayant déjà été directeur au moins 3 ans sont inscrits de plein droit sur la liste d'aptitude. 1 collègue bénéficie toujours d'un entretien valable (durée de validité limitée à trois ans)

- **Octroi des congés de formation professionnelle**

5 collègues demandent à prolonger un congé de formation. 5 collègues effectuent une 2ème demande de congé contre 14 formulant une première demande. Toutes les demandes ont reçu un avis favorable de la part des IEN. Le contingent du nombre de mois accordé n'est pas encore connu. L'an dernier 54 mois avaient été accordés.

- **Présentation des candidatures au stage CAPA-SH** : Nous savons qu'une place de départ pour une formation D est ouverte. Nous ignorons qui en bénéficiera.
- **Présentation des candidatures au stage de psychologue scolaire** : 1 personne se présente, elle a reçu un avis favorable lors de la commission d'entretien.

- **Campagne 2012 du DIF : Ce DIF, droit Individuel à la Formation**, met la DASDEN dans l'embarras. Il semblerait en effet que le financement de ces heures n'ait pas été prévu, sauf en déduction de l'enveloppe de la formation continue (ah, ah ah !). 10 personnes ont souhaité en bénéficier et devraient recevoir d'ici Pâques, un courrier leur demandant de réactiver et expliciter leur demande. Elles auront jusqu'au 30 mai pour déposer leur demande.

Pour rappel : Le droit individuel à la formation (DIF) a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures. L'initiative d'utiliser les droits à formation ainsi acquis appartient au salarié, mais la mise en œuvre du DIF requiert l'accord de l'employeur sur le choix de l'action de formation. La formation a lieu hors du temps de travail, sauf disposition conventionnelle contraire, elle est prise en charge par l'employeur selon des modalités particulières.

- **ELVE** : Il existe toujours une liste de postes fléchés ELVE mais non bloqués, accessibles pour tous. Vous pouvez demander ces postes.
- **Tableau d'avancement à la hors classe**: il est décidé d'étudier dorénavant cet avancement en novembre pour les promovables du 1er septembre au 31 août de l'année en cours (le contingent arrêté par le ministère était souvent connu en juin). Cette disposition facilitera les opérations de mouvement qui se trouvaient jusqu'alors perturbées par des collègues qui renonçaient tardivement à partir en retraite au regard de la perspective d'une promotion à la hors classe. Notons que cette décision ne permettra pas aux "retraitables" de cette année d'annuler leur départ en connaissance de cause.
- **Questions diverses** : Nous sommes obligés de remarquer que, une fois de plus, le temps imparti à cette CAPD ne permettait plus d'aborder sereinement les questions diverses.

AFFELNET 6^{ème} :

Vous n'attendiez que lui !

La décision a été prise pour le département d'effectuer les affectations en sixième via AFFELNET. Cette procédure pose d'emblée une question de légalité, puisque le croisement des fichiers Base élèves et SCONET (utilisé par les collègues) n'a pas été déclaré à la CNIL. Le directeur effectuant seul cette opération via sa clé OTP est donc susceptible de voir sa responsabilité engagée.

D'un point de vue pratique, en gros, tout le travail de saisie informatique revient au directeur d'école, le seul échelon du dispositif à ne disposer d'aucun moyen (à quelques exceptions près) administratif contrairement au collège ou à l'inspection (même si l'on sait que ces moyens sont insuffisants à ces niveaux là). Donc pour ne pas charger les uns (et c'est légitime) on surcharge une fois de plus le boudet du directeur d'école !



Questionné sur ce point en CTSD, l'IA se retranche derrière une "simple substitution" mais cela ne correspond absolument pas à la réalité : jusqu'à présent les directeurs se "contentaient" de transmettre les dossiers papier. Sa réponse est aussi l'aide apportée "pour cette première année" par les animateurs informatique qui sont donc une fois de plus détournés de leur fonction pédagogique pour palier à l'insuffisance de ressources administratives. Et puis l'année prochaine, les écoles se débrouilleront sans aide !

Alors, amis directeurs, une question se pose à vous : allez-vous accepter sans réagir et attendre le prochain "cadeau" de l'administration qui n'a aucune raison de s'arrêter ?

Le SNUIPP-FSU va de nouveau interpeler l'administration pour qu'elle octroie à chaque directeur une aide administrative sur le temps de service afin d'effectuer cette nouvelle tâche cette année et celles qui suivent. Mais il faut donner du poids à cette demande : c'est à tous les directeurs de se mobiliser (y compris ceux qui disposent d'un temps de décharge "raisonnable" et d'une aide administrative) : essayons de sortir du "chacun pour soi" !

Le SNUIPP-FSU engage donc chaque directeur à ne pas saisir les données des volets 1 et 2 mais à les envoyer à l'administration ; à envoyer un courrier à l'IA pour demander que chaque directeur dispose des moyens nécessaires pour effectuer ce travail (modèle disponible sur le site). Cet envoi pourrait être fait par tous les directeurs car qui sait sur qui tombera le prochain paquet ?

I.Desimpel

L'administration a confié aux directrices et directeurs d'écoles les opérations d'affectation en 6ème des élèves de CM2. Le SNUipp estime qu'il faut leur donner le temps nécessaire à cette nouvelle charge de travail et leur propose un courrier pour le demander. Il s'adresse au ministre dans le même sens.

Voir courrier sur notre site: <http://10.snuipp.fr>

M

Directeur de l'école

.....

A

Monsieur le Directeur Académique

S/c de

Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale

Circonscription de

Monsieur le Directeur Académique,

J'ai reçu mission d'assurer la saisie des données dans AFFELNET 6^{ème} pour la procédure d'affectation des élèves en collège.

L'immense majorité des directeurs d'école ne disposent d'aucune aide administrative et il n'est nulle part mention d'un temps donné pour réaliser cette nouvelle tâche.

Afin de ne pas dégrader une fois de plus les conditions de travail, je sollicite pour chaque directeur concerné l'octroi du temps nécessaire à la saisie, sur le temps de service, ainsi que l'aide administrative adéquate.

De plus, je souhaiterais avoir l'assurance que ma responsabilité n'est pas engagée par une procédure générant des croisements de fichiers qui n'ont pas été déclarés à la CNIL.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Académique en mon dévouement au service public d'éducation.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un nouveau sigle pour l'Éducation Nationale: DASEN !

L'Inspection Académique a changé de nom et est devenue la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. L'Inspecteur d'Académie devient Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale. Une conséquence de la nouvelle gouvernance qui se met en place pour de moins en moins de proximité !

Enquête sur l'aide personnalisée : Le SNUipp-FSU lance l'opération vérité !

Le SNUipp-FSU lance une enquête auprès des enseignants des écoles sur l'aide personnalisée. Vingt questions pour faire le point sur un dispositif controversé qui a bousculé le fonctionnement des écoles.

Alors "Sur quel domaine porte l'aide personnalisée ?" "Quel type d'aide mettez-vous en place ?" "Quels effets (positifs et négatifs) voyez-vous au dispositif, pour vos élèves mais aussi dans votre pratique de classe ?" Ce sont quelques-unes des questions posées par cette enquête, qui invite les enseignants à exprimer où ils en sont et ce qu'ils souhaitent à propos de cette fameuse "aide perso". Car il s'agit d'établir une forme de bilan, une "opération vérité" que le ministère de l'Éducation Nationale se refuse toujours à effectuer. Les résultats seront rendus publics dès le mois de mai, et devront peser sur les nécessaires évolutions dans la prise en charge des difficultés des élèves.

<http://10.snuipp.fr/spip.php?article190>

SOUFFRANCE AU TRAVAIL

TRANSFORMER LE METIER EST UNE NECESSITE !

Retour sur les journées des 16 et 17 février 2012

Ce stage a réuni près de 80 collègues sur deux jours. Deux journées riches d'informations, de réflexions et de débats pour mieux cerner ce qui pouvait être à l'origine de la souffrance des enseignants dans leur travail. La matinée, en présence de Benjamin GESSON, a été l'occasion de poser deux constats:

Il y a bien émergence de nouveaux principes de gouvernance du système éducatif et une accentuation du sentiment de malaise professionnel chez les enseignants « qui doivent cependant accepter de travailler dans des conditions souvent difficiles, notamment pour les plus jeunes d'entre eux. »

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE QUI N'EST PAS SANS CONSEQUENCES

Participent à ce nouveau principe de gouvernance 3 acteurs: le marché, l'État et la profession.

Ainsi vont interférer des notions de rentabilité et d'intérêt général dans la mesure où la relation privilégiée (et historique) entre l'Etat et la profession enseignante va se voir menacée par l'émergence d'une conception « marchande » de l'éducation au niveau de l'Etat, qui se traduit par l'application de principes managériaux souvent importés du secteur privé (standardisation des critères de compétences, mesure de la performance scolaire, Nouveau Management Public...).

Cette nouvelle gouvernance répond cependant à un certain nombre de préoccupations qui sont apparues à partir de la décennie 1980.

• **«l'effet enseignant** » et l'hétérogénéité même de l'efficacité du travail des enseignants (reprise par l'État pour stigmatiser les enseignants).

• **Le développement du champ de l'économie de l'Éducation** qui considère que la formation des élèves peut être assimilée à une formation de « capital humain », et doit à ce titre assurer une certaine rentabilité vis-à-vis des coûts investis dans l'éducation par l'Etat.

• **Les travaux d'instances nationales et internationales** (DEP, OCDE, PISA...) qui vont développer des outils de mesure de l'efficacité des systèmes éducatifs (dont la méthodologie a souvent été discutée par ailleurs...)

• **La réforme de l'État avec la RGPP** (dette publique) qui met en œuvre un modèle gestionnaire axé sur la réduction des coûts engendrés par la Fonction Publique (et dont les enseignants paient un lourd tribut), en déconnexion avec la réalité vécue par les acteurs sur le terrain, notamment dans les zones d'éducation prioritaire (ou ECLAIR).

• **La profession se fragilise** (le recrutement devient difficile car de moins en moins attractif. 1 jeune sur deux prétend vouloir changer de métier...),

• **La profession s'individualise** (les nouveaux enseignants se positionnent d'abord en tant qu'individu avant de se positionner comme faisant partie d'un système professionnel). Le militantisme est en berne amoindrissant au passage l'engagement professionnel.

• **La profession voit sa relation privilégiée avec l'État remise en question**, celui-ci privilégiant désormais une conception marchande de l'Éducation, et considérant la profession comme un frein au changement et à la performance du système éducatif.

UN TRAVAIL ENSEIGNANT DE PLUS EN PLUS DIFFICILE

L'idée que le travail enseignant s'exerce de plus en plus sous tension est largement partagée. Les enseignants ont un idéal et une conception de leur travail sans cesse remis en cause sur le terrain par des prescriptions imposées et une présence de plus en plus forte de l'institution qui tente de diffuser les bonnes pratiques.

Ainsi trois facteurs peuvent expliquer la mise sous tension du travail enseignant :

• **Un processus d'élargissement du travail.**

- par le bas : prise en charge des élèves en très grande difficulté ce qui augmente l'hétérogénéité prise en compte par les enseignants.

- par le haut : appliquer les prescriptions institutionnelles comme l'aide personnalisée par exemple.

• **Une dépossession du sens du travail** par la multiplication des objectifs parfois contradictoires qui vont peser sur l'autonomie au travail. Il faut d'ailleurs ici bien différencier l'autonomie imposée par l'institution (devoir d'autonomie) de l'autonomie qui permet réellement de prendre la main sur le métier (droit à l'autonomie).

• **Un sentiment d'isolement de plus en plus partagé** : ce n'est pas l'isolement géographique qui génère ce sentiment mais bien l'organisation et la conception même du travail enseignant. La création de « super structures » par le biais des fusions d'école ou d'implantation de direction unique de RPI ne modifiera pas en profondeur cette organisation et cette conception du travail enseignant.

DES REPONSES POSSIBLES

On voit bien la nécessité de recréer du collectif en rééquilibrant les rapports de force dans le système éducatif et en redonnant du pouvoir d'agir sur et dans le travail des enseignants. Il faut montrer que la profession ne se marginalise pas et développer une conception de l'efficacité du travail enseignant avec les enseignants eux-mêmes et pas contre eux. Comment ? En créant des collectifs de travail au niveau local.

Fabrice LAMQUIN

RASED

"RASED sabordés, école abandonnée, élèves sacrifiés": associations professionnelles, parents et syndicats d'enseignants tirent la sonnette d'alarme et proposent d'interpeller le chef de l'État au sujet des suppressions de postes.

"Le ministère a décidé de tirer à boulets rouges sur les postes des RASED et saborde ainsi le seul dispositif gratuit d'aides spécialisées à l'intérieur de l'école (...)" s'insurge le collectif RASED qui regroupe associations professionnelles, parents d'élèves et syndicats d'enseignants, dont le SNUipp-FSU. Une publication destinée à être largement diffusée détaille l'ensemble des aspects d'une politique qui pourrait faire perdre toute aide spécialisée à plus de 250 000 enfants à partir de la rentrée 2012. Une carte pétition est aussi proposée qui demande au chef de l'État d'arrêter les attaques contre les RASED et de mettre un terme aux suppressions d'emplois dans l'Éducation nationale.



En tant que

- parent
- enseignant
- élu
-

Je vous demande d'arrêter les attaques contre les RASED et de mettre un terme aux suppressions d'emplois dans l'Éducation nationale.

Signature :

Dispensé
de timbrage

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg St Honoré
75008 PARIS

BREVES ET ACTIONS EN COURS

Toutes ces pétitions peuvent être signées en ligne à partir de notre site

Jour de carence : refus des organisations syndicales !

Ce nouveau coup de rabot sur nos salaires, c'est non !

La circulaire définitive sur la journée de carence en cas d'arrêt de maladie est maintenant signée et entre en application. Le SNUipp-FSU continue à dénoncer cette mesure injuste et lance une pétition à adresser au Président de la République.

Une nouvelle atteinte au pouvoir d'achat.

C'est bien encore une baisse des salaires qui s'annonce, comme si les enseignants étaient en quelque sorte "coupables d'être malades". Cette amputation du pouvoir d'achat viendra s'ajouter à celles dues au gel des rémunérations et à l'augmentation des cotisations pour les pensions.

Le SNUipp-FSU invite les enseignants des écoles à écrire au Président de la République pour protester contre cette mesure aussi injuste qu'inefficace et en demander le retrait.

Informatique et langue vivante

Une des conséquences de la réforme LMD était de rendre obligatoire pour les étudiants de master une certification en informatique et en langue vivante. Cette certification a été rendue obligatoire pour l'obtention des concours d'enseignement.

Or, les universités ne sont pas en mesure aujourd'hui d'organiser partout sur le territoire ces certifications, CLES pour les langues vivantes, C2i pour l'informatique. Les textes régissant le C2i2e (C2i pour les masters d'enseignement) n'a d'ailleurs été publié au BO que le 3 février dernier.

Les syndicats de la FSU demandent la prolongation du moratoire sur la certification en informatique (C2i) et en langues vivantes (CLES) nécessaires à l'obtention des concours d'enseignement.

Parce qu'il n'y a pas d'égalité sur tout le territoire, parce que les étudiants n'ont pas pu bénéficier dans leur cursus d'une formation permettant ces certifications, parce que ces certifications sont par endroit payantes, les syndicats de la FSU appellent le ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur à prolonger le moratoire.



Outils de Grande section : le ministère hors sujet



Le ministère veut proposer des outils d'observation et de renforcement pour les élèves de grande section. Le premier projet en cours de réalisation présente des activités de phonologie peu adaptées, très mécaniques et uniquement inspirées de l'approche médicale. Selon le ministère, ce devrait être la grande nouveauté de l'année: un programme d'aides pour les élèves de grande section dans dix domaines clés de la maternelle (voir ci-dessous). Oublié donc l'épisode calamiteux d'octobre dernier qui consistait à les évaluer, pour classer les élèves en trois catégories (RAS, à risque, à haut risque).

Présenté dans la circulaire de rentrée, ce nouveau programme est constitué d'outils d'observation et de renforcement pour les élèves de grande section de maternelle qui auraient des difficultés dans l'un des dix domaines clés, notamment dans le cadre de l'aide personnalisée. Le ministère insiste sur leur caractère non obligatoire. Ils sont seulement mis à la disposition des enseignants.

RESF veut changer la loi

"La loi doit changer, régularisation!" nationale d'action de RESF ce 31 mars. "se met sur son 31" à l'occasion de la pour rappeler, dans cette campagne exigeance d'une autre politique change pour régulariser les jeunes d'enfants scolarisés, interdire centres de rétention, interdire aussi le



C'est le mot d'ordre de la journée Le Réseau Education sans frontières journée nationale d'action le 31 mars pour l'élection présidentielle, "son d'immigration". Il faut que la loi majeurs scolarisés et les parents l'enfermement des enfants dans les démembrement des familles.

LIVRET PERSONNEL DE COMPÉTENCES ET ÉVALUATIONS

Évaluer pour qui, pourquoi, comment et dans quelles conditions ?



Les compétences, une question professionnelle...

On peut lire chez Sabine Kahn

"Travailler par compétences ne constitue pas une mode pédagogique. Il est peu probable qu'un retour en arrière se fera. Quand bien même nous n'utiliserions plus le terme de compétence, il restera que l'attention à ce qu'apprend l'élève et à sa capacité de mobiliser ce qu'il a appris dans de nouvelles situations restera le cap que l'école et les enseignants devront tenir..."

... et politique

Le LPC paru au BO du 08/07/2010 s'ajoute à la liste des outils imposés aux enseignants **sans aucune concertation ni formation spécifique**. Les équipes pédagogiques sont engagées depuis de nombreuses années en matière d'enseignement et d'évaluation de compétences ainsi que de suivi des élèves s'appuyant sur des livrets scolaires. Ce nouvel outil vient télescoper les livrets existants, ignorant le travail des enseignants. En outre, il pose de nombreux problèmes d'ordre politiques et professionnels bien sûr. L'introduction d'une évaluation de normes comportementales trahit une volonté de « formatage » de la jeunesse dans un sens conforme aux dogmes de la flexibilité et de la mobilité du marché du travail...

On peut lire chez Bisserkine

"Des besoins de formation et d'éclaircissements sont clairement exprimés, les apports de la recherche sont appréciés. La simple lecture accompagnée de la prescription ne suffit pas aux professionnels qui cherchent à redonner du sens et un sens à leur pratique."

À vos Agendas !

C'est bien parce que nous restons attachés à des outils nous permettant d'évaluer les progrès et les besoins de nos élèves et de communiquer efficacement avec leurs familles, c'est aussi parce que ce LPC tourne le dos à ces objectifs, que nous vous proposons cette journée de stage en présence de Pierre GARNIER, membre de l'équipe nationale du SNUipp, et de Jean-Claude Emin.



Jean-Claude Emin

Ancien sous-directeur de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)



stage syndical ouvert à tous

24 ou 25 mai 2012
IUFM de Troyes - 9h30

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9h30	Presse – Mot d'accueil et présentation
10h00	Jean-Claude EMIN L'évaluation en question Débats et questions
12h00	Pause déjeuner
13h30	Le Livret Personnel de Compétences <ul style="list-style-type: none"> • Modalités d'utilisation • Ce qu'on me demande, ce que cela me demande • Question éthique du livret numérique • LPC et livret expérimental de compétences
15h30	Synthèse et perspectives d'actions syndicales



PARTICIPER AU STAGE EST UN DROIT

Comment s'inscrire ?

Les stages de formation syndicale sont ouverts dans la limite de **12 jours par an et par personne.**

Les demandes d'autorisation d'absence sont à adresser à la DASEN (IA) au moins **1 mois avant la date du stage, soit avant le 24 avril 2012.**

Le bulletin d'inscription est à renvoyer au SNUipp dans les plus brefs délais ou à compléter directement en ligne sur notre site (Conseillé)

Qui peut participer ?

Tout enseignant qui est intéressé par un stage de formation syndicale, syndiqué ou non syndiqué, qu'il travaille en maternelle, à l'école élémentaire, dans un Rased, ou comme remplaçant.

Est-ce que je serai remplacé(e) ?

Soyons francs, compte-tenu des difficultés de remplacement, il y a un très fort risque pour que vous ne soyez pas remplacé(e). Informer dans ce cas votre IEN qu'une organisation interne à votre école peut cependant être trouvée. **L'absence de remplaçant ne peut vous empêcher, à elle seule, d'assister à la journée de stage.**

Est-ce que je serai rémunéré(e) ?

Assister à une journée de réflexion pédagogique organisée par un syndicat est un droit. Vous serez rémunéré(e) comme pour une journée de travail.

Est-ce que cela m'engage à quelque chose ?

Nous espérons que vous participerez à une journée riche en débats, en informations, en idées... **Mais venir à cette journée ne vous engage à rien d'autre.**

À lire attentivement !

Afin que le maximum de collègues puissent bénéficier de cette journée de formation syndicale dont le congé est accordé de droit **sous réserve des nécessités de service** (abusivement liées aux possibilités de remplacement), le SNUipp Aube a décidé à cette fin de répéter le même programme le jeudi 24 mai et le vendredi 25 mai. Vous ne devriez donc pas encourir le risque de voir votre participation refusée par le DASEN ! Toutefois, si le nombre de candidatures enregistrées sur ces deux journées s'avérait insuffisant, nous nous réservons la possibilité de regrouper celles-ci sur la première journée.

Ainsi, nous vous suggérons d'effectuer votre demande pour participer à ce stage le 24 ou le 25 mai en mentionnant toutefois une préférence de date.



Autorisation d'absence à envoyer impérativement avant le 24 avril 2012 au DASEN(IA)

Nom, prénom A , le
Fonction et poste
École
à Monsieur
l'Inspecteur d'Académie
S/C de M l' IEN
de.....

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 2012 pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera à l'IUFM de Troyes.

Il est organisé par la Section Départementale du SNUipp Aube sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale.

Signature

Bulletin d'inscription à retourner au SNUipp Nous vous conseillons de vous inscrire directement en ligne depuis notre site

Nom : Prénom :
Ecole :
Circonscription IEN :
Mail : Téléphone :

Je souhaite participer au stage

"Evaluations et livret personnel de compétences"

le 24 mai 2012 **OU** le 25 mai 2012
(Indiquer par un chiffre votre ordre de préférence)

Je prendrai le repas à l'IUFM Oui Non

Contact

3 bis rue Voltaire
10 000 Troyes
03-25-73-70-07
snu10@snuipp.fr

Blog

<http://10.snuipp.fr>

Infos

Ce journal est édité par la section auboise du SNUipp. Il est financé par la cotisation de ses adhérents.

Unitaires10 est réalisé avec le logiciel libre et gratuit **Open Office.**

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Contactez-nous.

